



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 septembre 2021

n° 125-21

Objet : *RS - Attribution d'un marché relatif à la phase 2 des travaux de l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry*

- date de convocation le 03 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 25

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Daniel Rochemaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Christelle Favetta-Sieyes à Thierry Repentin

- conseillers excusés : 24

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Christian Berthomier - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Christophe Richel - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 septembre 2021

délibération n° 125-21

objet **RS - Attribution d'un marché relatif à la phase 2 des travaux de l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définit l'intérêt communautaire en matière de voirie. Dans le cadre de cette compétence, Grand Chambéry est chargé de l'aménagement de la place de la Gare à Chambéry.

Les travaux prévus à l'automne 2021 consistent à aménager le second secteur de la place de la Gare. Dans la continuité de la première phase de travaux réalisée en 2018/2019, le projet prévoit le prolongement du parvis piéton devant le bâtiment de la SNCF et la réfection des trottoirs et de la chaussée, l'ensemble dans un aspect qualitatif.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée comprenant deux lots avec une date de remise des offres fixée au 3 août 2021 :

- lot 1 : terrassement, VRD et enrobé,
- lot 2 : plantations, mobilier urbain et béton.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 26 août 2021 a émis un avis favorable à l'attribution :

- du lot 1 à l'entreprise Blondet pour un montant de 129 891,80 € HT
- du lot 2 au groupement Gonthier/Sols Savoie pour un montant de 101 873,94 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 26 août 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les marchés relatifs à la phase 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare à l'entreprise Blondet pour un montant de 129 891,80 € HT (lot 1) et au groupement Gonthier/Sols Savoie pour un montant de 101 873,94 € HT (lot 2),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 125-21

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'un marché relatif à la phase 2 des travaux de l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	17 septembre 2021
Annexe(s) :	Plan de situation Place de la Gare Phase 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210917-lmc1H25902H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25902H1

Date de transmission en Préfecture :	17 septembre 2021
Date de réception en Préfecture :	17 septembre 2021
Période d'affichage :	du au